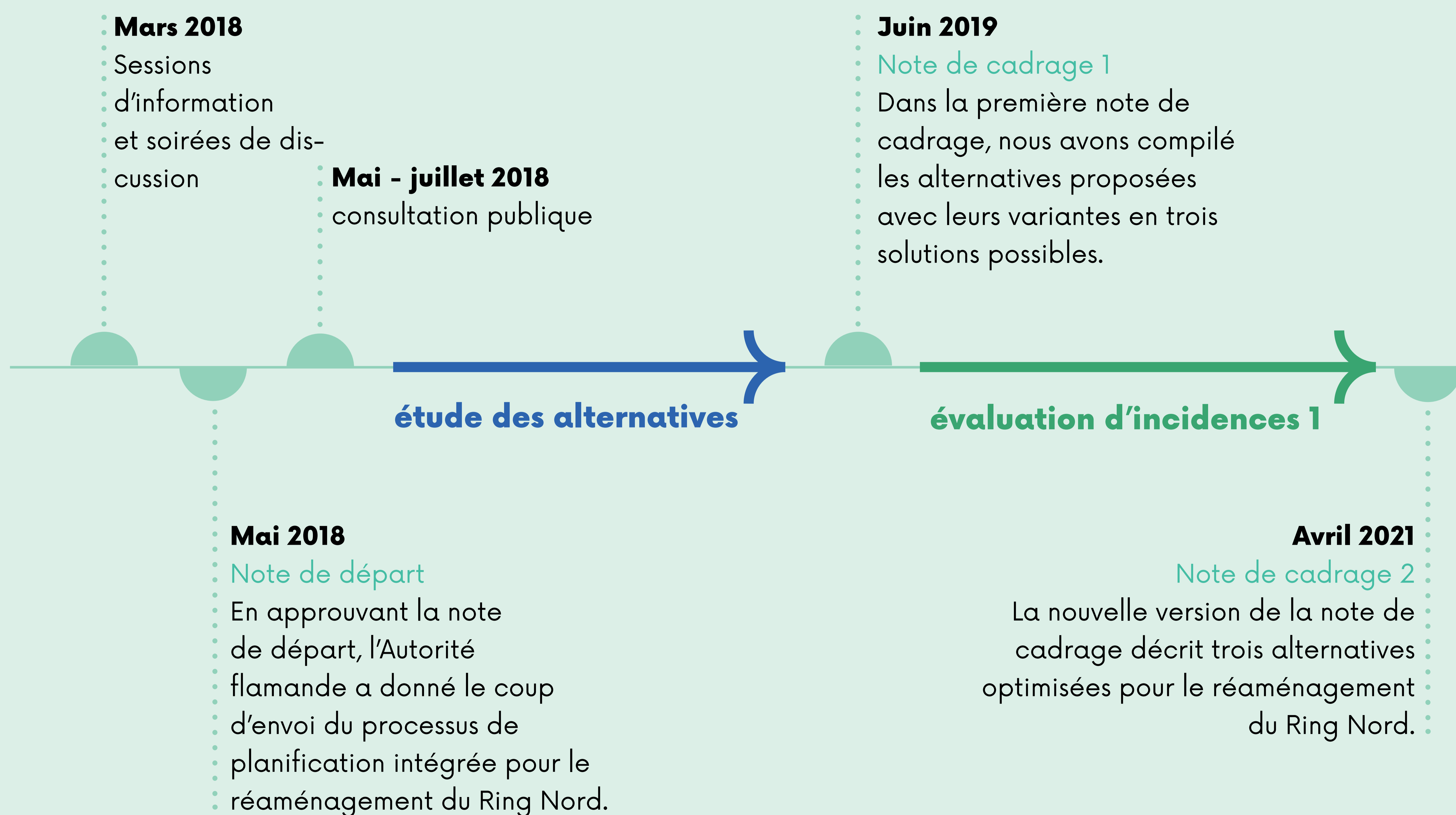


Où en sommes-nous ?

Vers un plan d'exécution spatial régional pour la partie nord du Ring autour de Bruxelles

Pour préparer le Ring pour l'avenir, nous devons modifier certaines des affectations actuelles. Un plan d'exécution spatial régional (PESR)

est nécessaire à cette fin. Il s'agit de la base légale qui établit les nouvelles affectations.





Mai - juillet 2021
consultation publique

Juillet 2022
Le Gouvernement flamand choisit un concept d'aménagement pour le Ring. C'est la base de l'avant-projet de PESR qui a été soumis à tous les organes consultatifs.

31 mars 2023
Le Gouvernement flamand établit provisoirement le PESR.

évaluation d'incidences 2

Octobre 2021
Note de cadrage 3
Sur la base des contributions de la consultation publique, les alternatives et variantes ont été affinées dans une troisième note de cadrage.

Automne 2022
élaboration du projet de PESR
Les avis émis par les différents organes lors d'une session plénière ont été traités dans un projet de PESR, qui a à nouveau été soumis au Gouvernement flamand.

2 mai - 30 juin 2023
Enquête publique sur le PESR & note de cadrage 4



Quelles sont les étapes suivantes ?

Pour que le GRUP entre en vigueur, il faut encore quelques étapes après l'enquête publique:

Une fois l'enquête publique terminée, le Gouvernement flamand examinera toutes les contributions et adaptera éventuellement le plan.

Ensuite, le Gouvernement flamand prendra une décision de principe pour l'établissement définitif et demandera l'avis du Conseil d'État.

Ensuite, le gouvernement flamand prendra une décision et le PESR deviendra définitif.

Nous examinons entre-temps en détail la solution choisie et établissons un projet concret afin de pouvoir demander le permis d'environnement. Le PESR en est la base.

La zone allant de Grand-Bigard à Crainhem est vaste. Comme nous ne pouvons pas aborder tout en même temps, nous divisons le projet en phases. Nous commencerons par la zone allant du point-noeud avec la E19 à celui avec la E40 vers Louvain

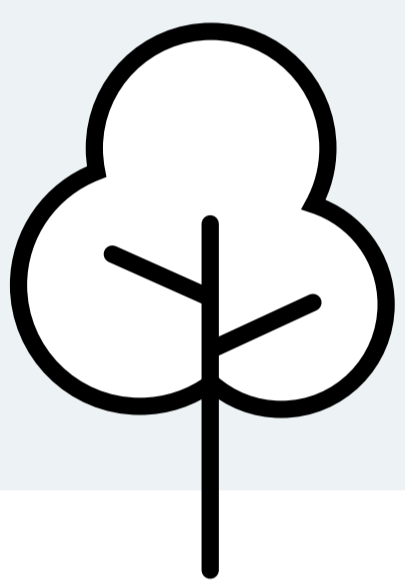


Les principales études

Au cours du processus, de nombreuses études ont été réalisées. Leurs résultats se trouvent dans les annexes du PESR.

Rapport sur les incidences environnementales (RIE)

Des experts externes ont dressé l'impact environnemental du projet dans diverses disciplines : bruit, eau, biodiversité, qualité de l'air, mobilité, etc. Ils ont également examiné les mesures nécessaires pour atténuer l'impact.



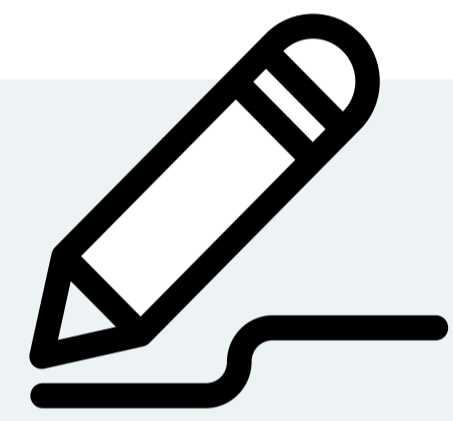
Analyse coûts-avantages sociaux (ACAS)

Une ACAS identifie les coûts et avantages financiers et sociaux d'un projet. Des experts externes examinent non seulement les coûts, mais aussi l'impact sur l'emploi, le bien-être, la sécurité routière, etc.



Recherche de projet

Les plans détaillés n'ont pas encore été élaborés, mais les concepteurs ont étudié les éléments nécessaires à la réalisation des différentes solutions, tels que l'espace occupé ou la manière dont la connexion avec d'autres routes peut être réalisée.



Futureproof scan

Le « futureproof scan » a examiné la robustesse et la flexibilité nécessaires aux infrastructures pour faire face à l'avenir. En effet, les infrastructures ne sont pas seulement là pour demain, mais aussi pour les générations futures.



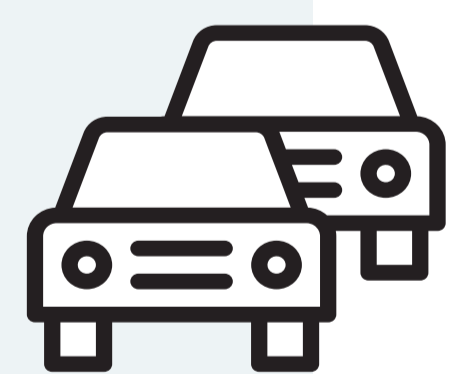
Rapport sur la sécurité spatiale

Cette enquête se concentre sur les risques externes liés au réaménagement du Ring. Les experts externes s'intéressent ici au Ring en tant qu'axe de transport principal. Ils s'attardent également sur le transport des marchandises dangereuses. Ils ont noté que le réaménagement du Ring vise au maximum une réduction des accidents graves.



Évaluation de l'impact sur la sécurité routière

Cette enquête est nécessaire pour les routes du réseau transeuropéen de transport, y compris le Ring de Bruxelles. Des experts externes examinent la sécurité routière du réaménagement de ce réseau routier. Les résultats de leur examen constituent la base du plan graphique.



Qu'est-ce qu'un plan d'exécution spatial régional (PESR)

Un PESR indique quelles activités peuvent avoir lieu dans une zone, où les constructions sont autorisées et quelles sont les règles d'urbanisme en vigueur pour les structures.

Plan graphique

Un plan graphique accompagne le PESR. Il s'agit d'une carte qui reprend les affectations des parcelles à l'aide de couleurs différentes. Sur les tables, vous trouverez les plans officiels.

Changement d'affectation


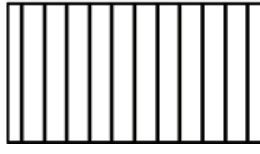
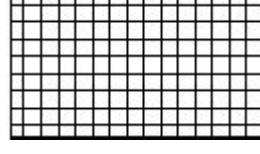

Le Ring passe actuellement par une zone déterminée de terrains ayant des fonctions (affectations) différentes. Il suffit de penser aux terres agricoles, aux infrastructures routières, aux parcs... Pour construire le nouveau Ring, certaines zones doivent subir un changement d'affectation. Le PESR définit ces changements.

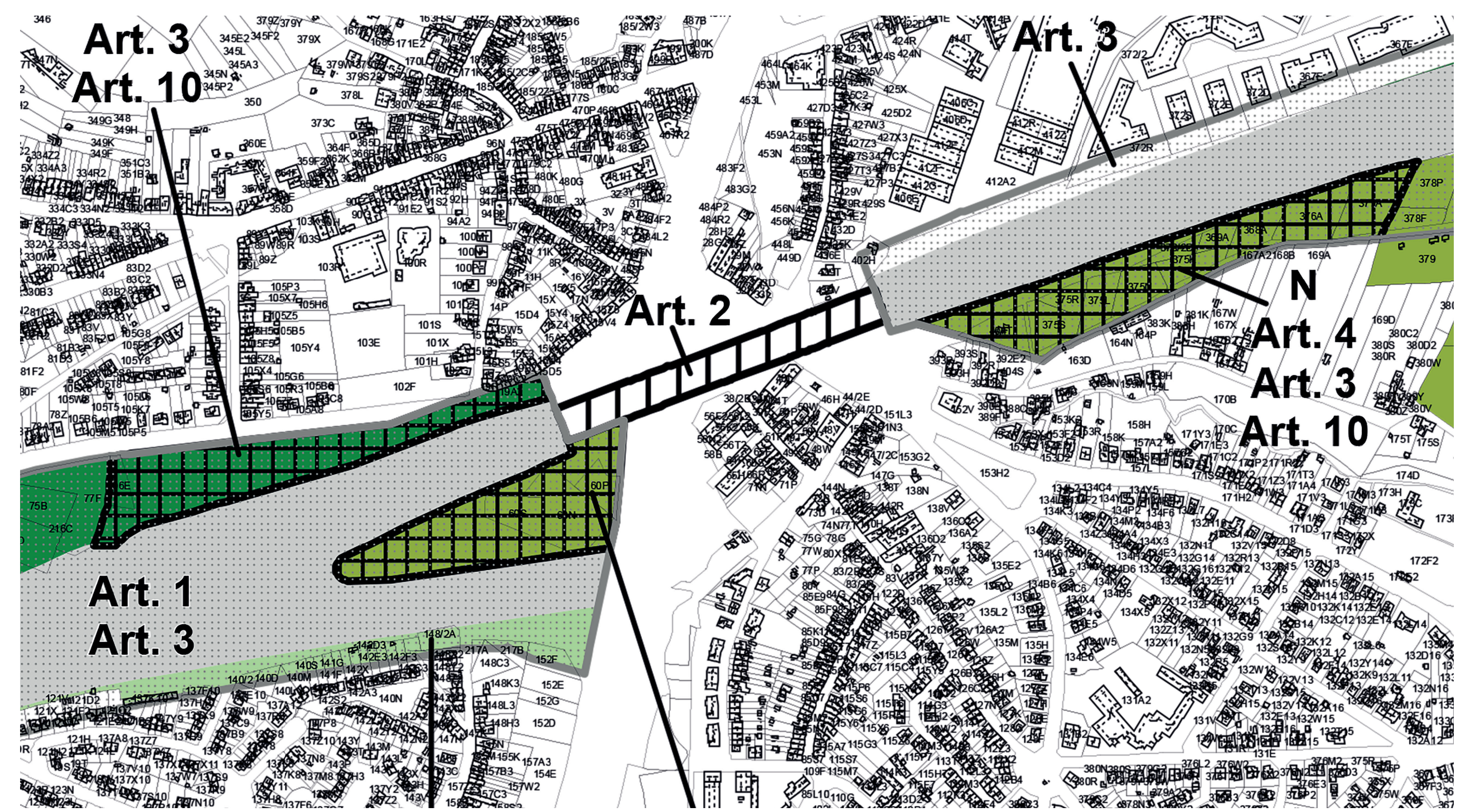
Suppression

La suppression consiste à désigner une affectation en plus de celle actuelle. L'affectation existante reste conservée.

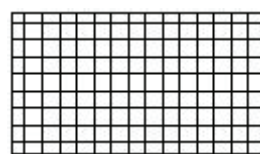
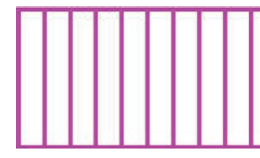
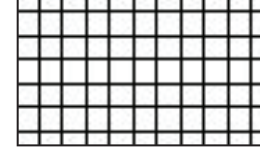
Que signifient les couleurs sur le plan graphique ?

Exemple du plan graphique montrant les différentes affectations et suppressions en fonction de l'infrastructure routière et de son aménagement paysager :

-  **Art. 1** Zone pour l'infrastructure routière
-  **Art. 2** Zone pour l'infrastructure routière à différents niveaux (suppression)
-  **Art. 12** Zone de réservation de l'infrastructure routière (suppression)
-  **Art. 3** Zone pour l'intégration paysagère et fonctionnelle de l'infrastructure (suppression)

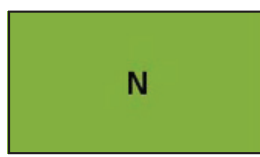
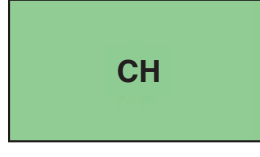
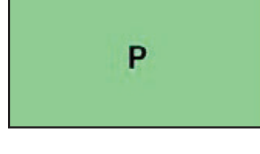


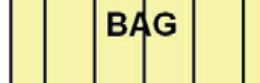


Exemple du plan graphique montrant les différentes affectations en fonction des affectations temporaires :

-  **Art. 10** Zone de transbordement
-  **Art. 11** Zone de chantier
-  **Art. 12** Zone de réservation de l'infrastructure routière (suppression)



Exemple du plan graphique montrant les différentes affectations en fonction de l'espace ouvert :

-  **Art. 4** Réserve naturelle
-  **Art. 5** Zone mixte d'espaces ouverts ayant une valeur culturelle et historique
-  **Art. 6** Zone de parc
-  **Art. 7** Zone mixte d'espaces ouverts
-  **Art. 8** Zone forestière
-  **Art. 9** Zone agricole exempte de construction



Comment donner mon avis ?

Participez à l'enquête publique

2 mai - 30 juin 2023

Dans la pratique

Lors de l'enquête publique, vous pourrez, pendant 60 jours, consulter tous les documents :

- auprès de l'administration communale des communes concernées*
- sur grups.omgeving.vlaanderen.be/r/R0deelnoord
- sur werkenaandering.be/fr/enquete-publique

Lors de l'enquête publique, nous organiserons des séances d'information numériques ainsi que quatre marchés d'information. Nous nous ferons un plaisir de vous expliquer plus en détail les plans proposés.

Pendant cette période, toute personne physique ou morale peut soumettre un commentaire :

- via le site web grups.omgeving.vlaanderen.be/r/R0deelnoord
- par lettre :
 - à remettre contre accusé de réception aux communes concernées*

à envoyer à
Département Omgeving
Afdeling Gebiedsontwikkeling,
omgevingsplannen en -projecten

Graaf de Ferrarisgebouw,
Boulevard du Roi Albert II
20 boîte 7,
1000 Bruxelles



* Les communes concernées sont : Drogenbos, Leeuw-Saint-Pierre, Dilbeek, Asse, Wemmel, Merchtem, Meise, Grimbergen, Vilvorde, Machelen, Steenokkerzeel, Zaventem, Crainhem et Wezembeek-Oppem.

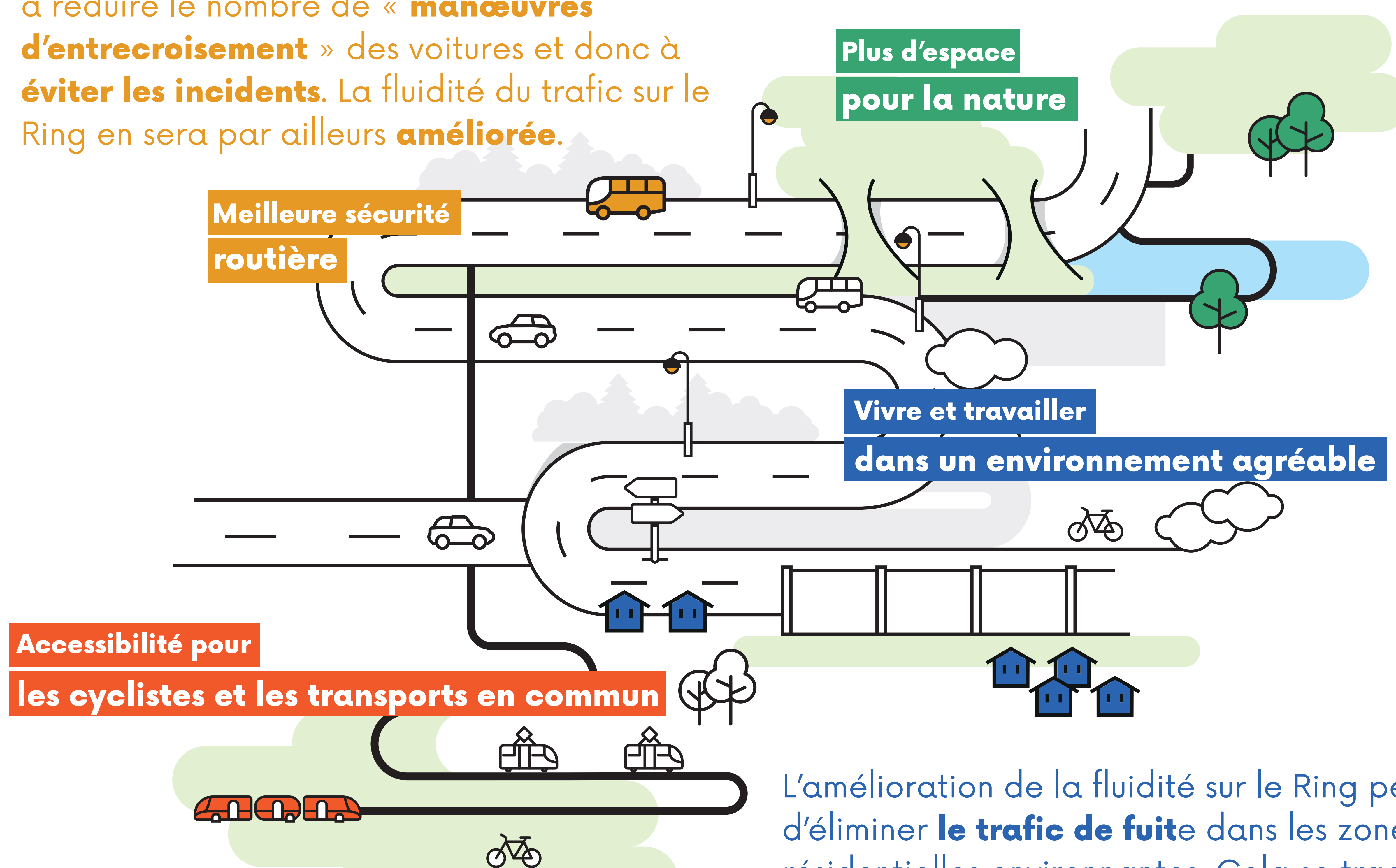
Voici ce que nous réalisons

En 2018, nous avons fixé dans la note de départ quatre objectifs de plan équivalents pour la partie nord du Ring :

- une infrastructure routière logique et sûre ;
- un meilleur aménagement paysager ;
- une meilleure accessibilité pour les cyclistes et les transports publics ;
- une amélioration de la qualité de vie dans la région.

Le PESR en permet la réalisation.

Nous nous attaquons structurellement à **115 points épineux** du Ring. Les entrées et sorties doivent être revues afin de les organiser de manière plus sûre. Cela veillera à réduire le nombre de « **manœuvres d'entrecroisement** » des voitures et donc à **éviter les incidents**. La fluidité du trafic sur le Ring en sera par ailleurs **améliorée**.



27 liaisons nouvelles ou améliorées pour les cyclistes et les piétons seront mises en place sur et par-dessus le Ring. Les transports en commun bénéficieront d'une place à part entière le long du Ring. Nous veillons à ce que les moyens **de transport du futur** y aient également leur espace.

35 liaisons écologiques passeront par-dessus, le long et sous le Ring afin de relier à nouveau les zones vertes. Nous ouvrons également **huit cours d'eau**. L'infrastructure compacte libère **82 hectares d'espaces** verts dans un solide réseau d'espaces ouverts, auxquels s'ajoutent **153 hectares de réserve naturelle et 36 hectares de zone forestière**.

L'amélioration de la fluidité sur le Ring permet d'éliminer **le trafic de fuite** dans les zones résidentielles environnantes. Cela se traduit par **une réduction de 15 %** en moyenne du nombre de kilomètres parcourus par les camions dans les centres-villes. Grâce à des **mesures de protection** visant à réduire la pollution sonore et atmosphérique, nous améliorons **la qualité de vie**.

Quelle est notre approche ?

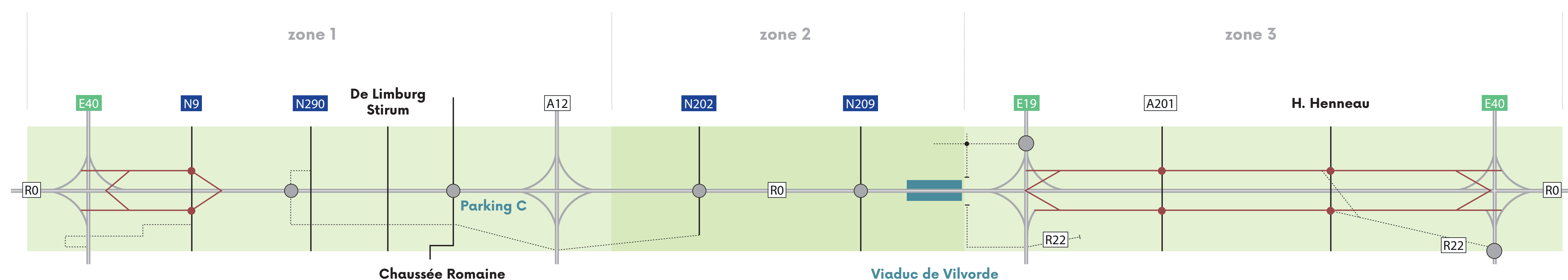
Pour atteindre les objectifs, nous avons mis en place un certain nombre de choses, tant en termes de mobilité que de qualité de vie.



Infrastructure routière sûre

Dans le projet de proposition qui sous-tend le PESR, nous optons pour :

- **La séparation du trafic de transit et du trafic local** grâce à une structure parallèle dans la zone de Zaventem entre l'échangeur Machelen (E19) et Sint-Stevens-Woluwe (E40) et dans la zone de Wemmel entre l'échangeur de Grand-Bigard (E40) et le complexe de raccordement 10 - Zellik.
- Sur l'ensemble de la section nord en **améliorant la fluidité**, en réduisant le trafic de transit sur le réseau routier secondaire.



Vivre et travailler dans un environnement agréable

Une meilleure mobilité, plus de nature et d'espaces ouverts, sont autant d'éléments qui contribuent à améliorer la qualité de vie autour du Ring. Mais nous voulons aussi nous attaquer aux nuisances sonores et à la pollution atmosphérique.

Le rapport sur les incidences environnementales du plan a identifié les endroits où des **mesures d'atténuation du bruit** sont nécessaires. Nous avons l'ambition de le faire dans un plus grand nombre d'endroits.



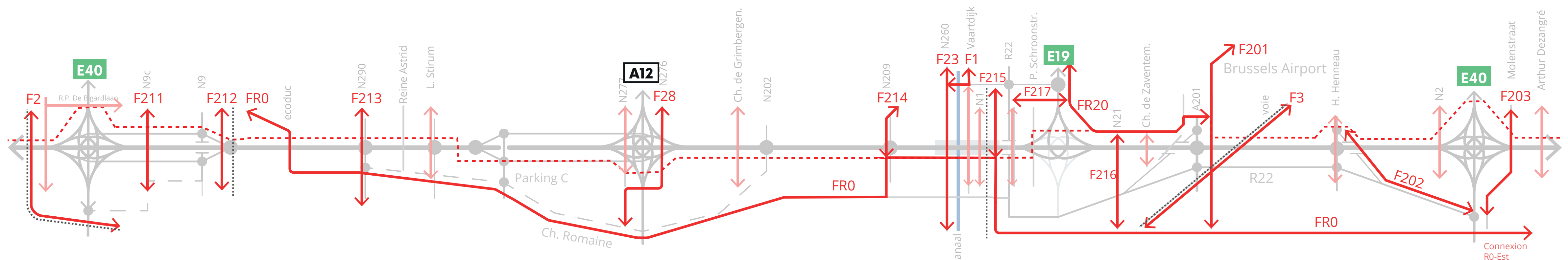
Il s'agit de visualisations de la proposition de conception. Cette proposition sera affinée, adaptée et développée.



Meilleure accessibilité pour les cyclistes et les transports publics

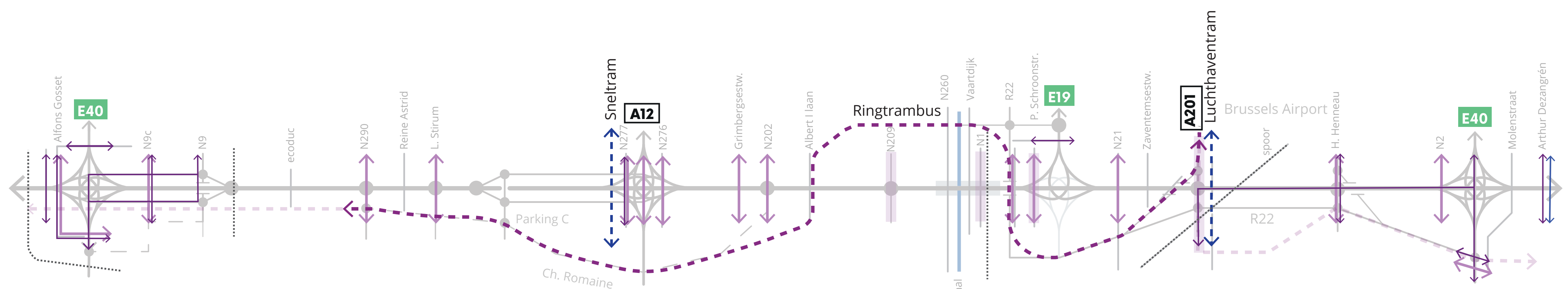
Dans l'ensemble de la région autour du Ring, nous travaillons déjà dur aujourd'hui pour la création de davantage d'opportunités pour des **modes de**

transport durables. Dans le PESR, nous fixons également un certain nombre de **connexions à garantir**, tant pour le vélo que pour les transports publics.



Légende

- ↔ Véloroute
- ↔ Réseau fonctionnel supra-local d'itinéraires cyclables
- ⋯ Piste cyclable du Ring
- ⋯ Chemin de fer



Légende

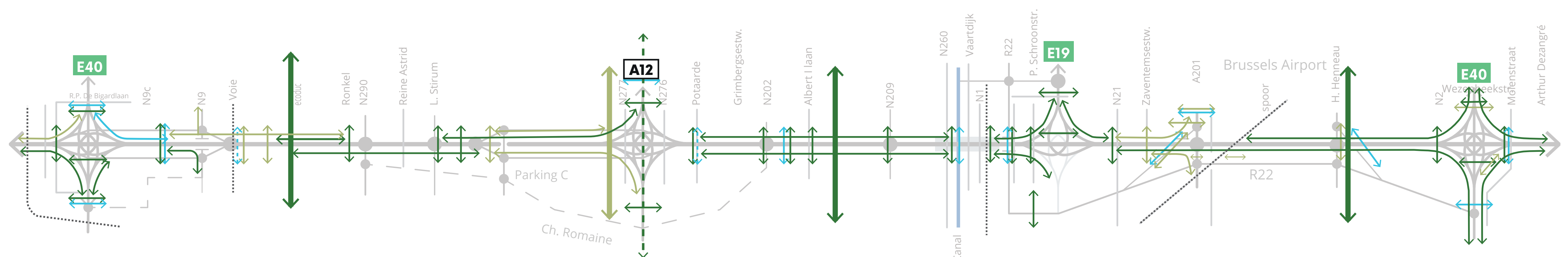
- STIB
- Bus - réseau central
- Bus - réseau fonctionnel
- Bus - réseau supplémentaire
- Tram
- Ringtrambus
- Ringtrambus - vision
- ⋯ Chemin de fer



Plus d'espace pour la nature

Le PESR prévoit également pas moins de **35 connexions écologiques.** Ainsi, le Ring n'est plus une barrière pour les cours d'eau, la faune et la flore.

Dans la proposition de conception, nous rendons également les échangeurs plus compacts. Cette configuration permettra de libérer de **l'espace pour la nature**, des bassins tampons et des éléments paysagers.



Légende

- ↔ Connexions écologiques - boisées
- ↔ Connexions écologiques - herbeux
- ⋯ Connexions écologiques - volant
- ↔ Connexions bleues - croisée
- ⋯ Connexions bleues - trempin